

AGENCE TERRE & MER IMMO

BARÈME OFFICIEL DES HONORAIRES

Honoraires TTC (TVA au taux de 20%), calculées sur le montant hors honoraires. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Les honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération par acte authentique.

De 0€ à 10 000€, honoraires forfaitaires de 1000€

Montant hors honoraires	Honoraires TTC	Pourcentage
De 10 001€ à 60 000€	Maxi : 6 000€	10%
De 60 001€ à 90 000€	Maxi : 7 200€	8%
De 90 001€ à 120 000€	Maxi : 8 400€	7%
De 120 001€ à 140 000€	Maxi : 9 100€	6,50%
De 140 001€ à 280 000€	Maxi : 16 800€	6%
De 280 001€ à 350 000€	Maxi : 19 250€	5,50%
De 350 001€ à 450 000€	Maxi : 22 500€	5%

Au délà de 450 001€ : 4%

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT.

Barème applicable à compter du 01/01/2025 et du mandat n° 1 En cas de délégation du mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Terre & mer immo.

56, rue charles hervé 17750 ETAULES - Tél 06 46 36 49 45 - SARL au capital de 5000€ - RCS La rochelle 937 975 100 - SIRET n° 937 975 100 000 Code APE 7010Z - Carte professionnelle Transaction Immobilière CPI 1701 2024 000 000 020 – Délivrée par la CCI de Charente-Maritime - Garantie financière ALLIANZ-VESPIREN T 110 000€ 1 cours michelet 92076 PARIS La défense Cedex. www.orpi.com.